

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°19/22

Objet : « Animation des documents de gestion des sites Natura 2000 »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 5/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération « Animation des documents de gestion des sites Natura 2000 » est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Prestation	6 610 €	Etat	20 614.50 €
Animation	30 103 €	FEADER	20 614.50 €
Coûts indirect	4 516 €		
TOTAL	41 229 €	TOTAL	41 229 €

Article 2

L'Etat et le FEADER seront sollicités en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le 22/09/2022

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON

